



**Climacool**  
AIR CONDITIONING

Rue des Technologies, 3  
B-4432 Alleur  
TVA : BE 0477.160.717

## Conditions de vente

1. Sauf stipulation contraire écrite, nos marchés sont conclus aux présentes conditions générales.

Nous déclinons toute condition figurant sur les documents émanant de nos clients.

Seules nos conditions générales sont applicables.

2. Tous nos devis et offres inférieures à 2500 Euros, sont en principe gratuits.

Les devis supérieurs à 2500 Euros sont facturés au prorata du nombre heures d'études, réunions, déplacements, examens techniques divers et moyens divers employés pour l'étude de ces offres, sauf convention écrite entre Climacool et le client.

Les offres de Climacool, sous quelle forme que ce soit, sont sans engagement, sauf indication contraire.

Les offres sont valides 30 jours à compter de la date de l'offre, sauf convention écrite contraire.

Les offres sont basées sur l'exécution du contrat sous des conditions normales et durant les heures de travail habituelles. Le client est tenu de compenser Climacool pour les frais additionnels liés à une exécution en dehors des heures normales de travail habituelles.

3. Les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à l'encaissement par nous, de la totalité du montant facturé.

4. En cas de marchés successifs, nous nous réservons le droit de suspendre la délivrance des marchandises ou la restitution du matériel entretenu en nos ateliers ou la poursuite des travaux en cours, jusqu'à complète exécution par nos clients des obligations nées des marchés antérieurs.

5. Les marchandises que nous vendons sont garanties pendant 12 mois contre les vices cachés. Toute réclamation pour vice caché doit nous être notifiée par une lettre recommandée à la poste, dans un bref délai à compter de la découverte du vice. Nos garanties se limitent à celles accordées par nos fournisseurs, décrites dans les documents et prospectus livrés avec nos marchandises. A défaut, elles se limitent à la réparation ou au remplacement de la pièce défectueuse. La main d'œuvre et les déplacements ne sont pas couverts par la garantie. Nos garanties ne donnent en aucun cas le droit à nos clients de demander des dommages et intérêts. Nos garanties cessent de plein droit lorsque nos clients procèdent ou font procéder par des tiers à des entretiens, à des réparations ou à des modifications aux marchandises vendues. Nos interventions de dépannage et d'entretien, dans la période de la garantie, ne sont possibles qu'après paiement complet des factures en cours.

6. La puissance des appareils d'air conditionné est calculée sur base d'une différence de température de plus ou moins 7° Celsius par rapport à la température extérieure.

Notre société décline toute responsabilité dans le placement des lignes électriques qui sont toujours à la charge du client. Les câbles de puissance doivent être placés par le client, à proximité immédiate des groupes extérieurs. La puissance du réseau existant, la vétusté, la protection des lignes sont de la responsabilité du client. Les frais de dépannage résultant des problèmes électriques seront facturés dans l'entière mesure.

7. Nous réalisons en principe l'installation et la mise en marche. De ce fait, nos clients doivent prendre toute disposition utile pour permettre de faciliter les opérations. Ils assument notamment un accès aisé sur les lieux, les sources d'énergies nécessaires, etc.

Nous nous réservons le droit de facturer à nos clients le déplacement de notre personnel qui se révélerait inutile en raison du manquement du client à cette obligation.

8. Nos clients sont tenus de préparer le travail de nos équipes d'entretien : ils sont notamment tenus d'assurer un accès facile sur les lieux, les sources d'énergies nécessaires, etc.

Nos interventions d'entretiens, avec contrat ou non, ne donnent droit à aucune garantie de fonctionnement. Les dépannages survenant après les entretiens sont toujours payants.

Si un contrat d'entretien est rompu par le client en dehors des conditions du contrat, une indemnité de rupture équivalente à 1 an de contrat, sera facturée.

9. Nos prix sont fixés hors TVA.

10. Toutes nos factures sont payables au grand comptant.

Par mois de retard, toute facture non payée portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt égal au taux de 12% l'an. En outre, en cas de non paiement injustifié à l'échéance prévue, la facture sera de plein droit et sans mise en demeure préalable majorée d'une indemnité de 15% avec un minimum de 37.18 Euros

11. Pour être recevables, toutes réclamations doivent être formulées par pli recommandé dans les huit jours qui suivent la fourniture, le service ou autres...

Au-delà de cette période, aucune suite favorable ne sera réservée aux réclamations éventuelles.

En cas de litige, seuls les tribunaux de VERVIERS sont compétents.